

## Médiation numérique : Emmaüs Connect «référent» pour les publics précaires

n pas supplémentaire dans la lutte contre la fracture numérique? L'association Emmaüs Connect, qui met en œuvre des parcours d'inclusion numérique pour les personnes en situation de précarité et vise à faire du numérique un levier d'insertion, a signé le 5 janvier, dans les locaux de son point d'accueil

« Connexions solidaires » de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), une convention avec le secrétariat d'Etat au numérique.

Créée en 2015 par Axelle Lemaire, l'Agence du numérique mutualise trois missions, dont celle d'accompagner la population aux services et usages numériques. Elle fédère un « réseau national de médiation numérique », dont l'objectif est de développer des lieux de mutualisation et d'animation dans les territoires. C'est dans ce cadre qu'Emmaüs Connect apportera sa pierre à l'édifice : Connexions solidaires devient officiellement, par cette convention, le pôle « référent pour la médiation numérique au service des publics en précarité ». Ce partenariat doit lui permettre « de renforcer le réseau de la médiation numérique accueillant des publics fragiles via une meilleure visibilité, une meilleure interconnaissance, et la coconstruction d'outils efficaces» pour renforcer ces actions dans les territoires, explique Emmaüs Connect. Il lui revient notamment de mettre les lieux de médiation en lien avec les acteurs de l'accompagnement social.

De son côté, l'Etat doit faciliter l'exercice de cette mission, notamment en associant Emmaüs Connect à ses réflexions en faveur de l'inclusion numérique des publics en fragilité sociale. «Alors que l'année 2016 marquera une accélération de la dématérialisation des services publics», l'accès au numérique des personnes fragiles « n'est plus qu'une question de solidarité, mais un véritable enjeu pour l'égalité des droits et des chances », souligne l'association, selon laquelle « plus de cinq millions de personnes en France cumulent aujourd'hui précarité sociale et précarité numérique ».

La signature de la convention intervient quelques jours avant le début de l'examen parlementaire du projet de loi « pour une République numérique », prévu le 19 janvier à l'Assemblée nationale. Le texte comporte un volet sur « l'accès des publics fragiles au numérique », qui prévoit des dispositions sur le maintien de la connexion Internet, mais aussi sur l'accès des personnes handicapées aux services numériques et aux sites Internet publics. Un « accord de coopération » a d'ailleurs déjà été conclu entre l'Etat et l'Association des paralysés de France (APF), afin de réduire la fracture numérique subie par les personnes handicapées. **M. LB.**